



## **Avis du Conseil Municipal**

**Rapporteur : François Lemaire**

### ***Projet de BUDGET PRIMITIF 2017 de la commune de Bully-les-Mines***

#### ***Le cadre général du budget***

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 sera proposé au vote du Conseil Municipal le 21 avril 2017. Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 28 février 2017. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou autres organismes chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### ***Le contexte :***

Comme exposé lors de notre conseil municipal du 28 février dernier, le contexte national fait peser de lourdes contraintes budgétaires sur notre commune. L'enchaînement des réformes et la baisse des dotations imposées par l'Etat depuis 3 ans, entraînent des bouleversements à tous niveaux.

Le budget 2017 de notre commune traduit à la fois les impacts de la loi de finances 2017 qui nous contraignent à participer à l'effort de redressement des comptes publics nationaux mais également les objectifs financiers que nous nous sommes fixés.

Ainsi, face à cette situation économique et financière difficile, la stratégie de la ville reste l'optimisation du fonctionnement de ses services avec un ajustement des dépenses au plus près des besoins réels et pour la cinquième année consécutive, la volonté de ne pas augmenter ses taux d'imposition.

### ***La poursuite des efforts de gestion***

Le cap demeure, conformément à l'engagement de la municipalité, la maîtrise des dépenses communales et la recherche de financement reste prioritaire dans l'élaboration de notre budget.

### ***Chiffres clés :***

- Budget 2017 : 16 580 721.00 €
  - Section de fonctionnement : 14 213 153.00 €
  - Section d'investissement : 2 367 568.00 €

### ***Des taux de fiscalité communaux stables :***

- Taux d'imposition communaux identiques depuis 2012 :
  - TH : 18.07%
  - TFB : 36.10%
  - TFNB : 90.54%
- Malgré une politique de logements dynamique, nos bases d'imposition ont diminué en 2015 au niveau de l'état 1259 à cause des exonérations des personnes à conditions modestes. Ensuite, en 2016, les bases annoncées par les services fiscaux étaient erronées car ces derniers n'avaient pas réussi à intégrer les nouveaux éléments de la loi de finance (réel 2016 selon l'état 1288 : **10 496 933** €). Soit contrairement à l'affichage des prévisions de bases fournies par les services fiscaux à travers l'état 1259, toutes nos bases augmentent en 2017.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolut.2017/2016
Taxe d'habitation	9 713 000	9 939 000	10 236 000	10 099 000	<b>11 018 000</b>	<b>10 561 000</b>	-4.15%
Foncier bâti	7 031 000	7 215 000	7 400 000	7 596 000	7 690 000	<b>7 781 000</b>	1.18%
Foncier non bâti	48 000	45 100	43 000	48 400	46 700	<b>49 200</b>	5.35%

(Source: état 1259)

Cette année, nous avons une baisse de nos recettes fiscales malgré les allocations compensatrices :

- 47 464.78 pour les impôts directs
- + 37 198.00 pour les allocations compensatrices

Soit – 10 266.78 €

### ***Le recours à l'emprunt :***

- Emprunt : 530 000 €  
Rappel du DOB : notre encours de la dette au 1 janvier 2017 est de 4 797 079.66 € soit 379 € par habitant (moyenne de la strate nationale au 1/1/2016 : 927 €source Trésor Public)  
Diminution en 2017 des remboursements d'emprunts de 15.09%.

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Ecart</b>
<b>Intérêts</b>	144 462.17	124 131.40	-20 330.77
<b>Capital</b>	766 433.86	649 313.50	-117 120.36
<b>TOTAL</b>	910 896.03	773 444.90	-137 451.13

### ***Les priorités du budget 2017***

Il faut rappeler que lors du DOB, les orientations du budget 2017 ont été développées :

- Le maintien de l'offre de services dans les domaines prioritaires,
- La poursuite des opérations d'aménagement,
- Le développement des 3 chantiers engagés en 2016,
  - Plan propreté,
  - Plateforme séniors,
  - Vie des quartiers (Maisons de quartier,...)
- La planification des investissements communaux (grosses rénovations et constructions),  
Seule la diminution des charges de fonctionnement est remise en cause.

### ***L'équilibre financier du projet de Budget Primitif 2017***

# Structure Budgétaire BP 2017

Section de Fonctionnement: 14 213 153 €	
Charges à caractères générales 3 352 579 € (23.59%)	Ventes produits, prestations... 554 118 € (3.90%)
Charges de personnel 9 432 486 € (66.36%)	Impôts et taxes 6 012 905 € (42.30%)
Atténuation de produits 1 000 € (0.01%)	Dotations, Subventions, Participations 7 076 782 € (49.80%)
Autres Charges de gestion courante 827 020 € (5.82%)	Autres 569 348 € (4.00%)
Autres 153 275€ (1.08%)	
Autofinancement 446 793 € (3.14%)	
Section d'Investissement: 2 367 568 €	
Remboursement d'emprunts 651 500 € (27.52%)	Ressources propres 1 538 649 € (64.99%)
Dépenses d'équipement 1 695 222 € (71.60%)	Emprunt 530 000 € (22.39%)
Autres 20 846 € (0.88%)	Autres 298 919€ (12.62%)

[www.bullylesmines.fr](http://www.bullylesmines.fr)

## FONCTIONNEMENT :

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement augmentent de 0.41% entre 2016 et 2017.

Détail des principaux chapitres :

- Les Charges à caractère général sont en baisse de 1.13% soit -38 432 €. Les achats en général (fluides, petits équipements, fournitures,...) baissent de 0.91% (-15 802 €), les services extérieurs (locations, entretien et réparations, ...) diminuent de 3.06% (-29 400 €) tandis que les autres services extérieurs (honoraires, frais de

transport, frais de cantine collège, ...) augmentent de 0.58% (3 570 €), de même que les impôts et taxes : +4.70% (3 200 €).

- Les charges de personnel augmentent de 0.14% (12 933 €). Nous avons pris en compte l'augmentation des assurances du personnel et de la médecine du travail. Par contre, comme annoncé lors du DOB, nous souhaitons diminuer les charges de personnel malgré les augmentations programmées (SMIC, cotisations maladie, vieillesse, retraite,...) et la prise en charge en directe des chèques vacances. Notre souhait est de mesurer l'impact de notre politique salariale sur le budget (gestion des remplacements,...) et d'ajuster ces prévisions si nécessaire lors du vote du Budget Supplémentaire ou par Décision Modificative.
- Les autres charges de gestion courante qui sont en hausse de 14.07% (102 035 €) en raison de la subvention accordée au CCAS qui passe de 288 600.00 € en 2016 à 422 000.00 € en 2017.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement financées par les chapitres :

- « impôts et taxes » qui baissent de -2.87% (-177 367 €),
- « dotations, subventions et participations » : +1.15% (80 175 €)
- « atténuations de charges » : + 43 700 €.

### **INVESTISSEMENT :**

L'effort de dépenses d'équipement de l'exercice 2017 sera de 1 695 222 €. Ces dépenses se décomposent principalement :

- en la mise en œuvre du plan Vigipirate (44 300 €),
- en des réfections de toitures (215 200 €),
- en des remplacements de châssis (86 000 €),
- en des travaux de chauffage (chaudières,...) (35 900 €),
- en la réfection des toilettes de l'école L. Lumière hors travaux régie (40 300 €),
- en la rénovation de l'éclairage public (63 000 €)
- en une provision pour les aménagements de rues (200 000 €),
- en un programme d'aménagement de la rue Monnier (90 000 €),
- en l'aménagement du parking de la rue Jean Jaurès (85 000 €),
- en la rénovation du terrain synthétique (320 000 €)
- en financement de la CPA secteur des hirondelles (120 000 €).

A ces dernières s'ajoutent les acquisitions nécessaires au fonctionnement des services et des structures.

Il est proposé de financer ces dépenses par :

- Un emprunt de 530 000 €
- Des ressources propres (après remboursement d'emprunt) : 882 947 €
- Des subventions : 282 275 €

### **LES PRINCIPAUX RATIOS DU BUDGET :**

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 088.94	1 141.00
2	Produit des impositions directes/population	376.67	550.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 123.79	1 312.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	134.09	295.00
5	Encours de dette/population	379.46	957.00
6	DGF/population	460.86	238.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	68.52	57.70
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	101.47	93.80
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	11.93	22.50
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	33.77	72.90

Source les collectivités locales DGCL - ratios 2014

## CONCLUSION

Le budget proposé reste dans la lignée des précédents malgré les baisses de nos principales recettes. Les engagements pris par la municipalité sont maintenus. Ainsi, cette année encore, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition communaux et le recours à l'emprunt restera maîtrisé. Pourtant, la qualité et la diversité des services proposés demeureront et le budget proposé permettra la remise à niveau du patrimoine communal, l'aménagement de nouveaux espaces et la modernisation de nos services.